



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE VOLSTROFF
57940

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 07/04/2026
ID : 057-215707332-20260407-2026_16-AI

ARRETE 16/2026

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MONSIEUR FABRICE MAUFAY
ADJOINT EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME, DE LA MOBILITE ET DE LA
SECURITE**

Le Maire de la Commune de Volstroff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 procédant à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant la nécessité d'assurer une bonne administration communale ;

ARRÊTE :

Article 1 – Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur MAUFAY Fabrice, adjoint au Maire, en charge de :

☐ 1. Aménagement du territoire et cadre de vie :

- Travaux publics ;
- Suivi de chantiers ;
- Assainissement ;
- Voiries.

☐ 2. Urbanisme :

- Documents d'urbanisme ;
- Plan Local d'Urbanisme ;
- Autorisations du droit des sols ;
- Politique foncière ;
- Projets d'aménagement.

3. Mobilité et déplacements :

- Circulation ;
- Stationnement ;
- Mobilités douces ;
- Transports ;
- Schémas de circulation.

4. Sécurité et tranquillité publique :

- Relations avec la police rurale ;
- Prévention ;
- Sécurité routière ;
- Gestion des risques.

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre de ses attributions, l'adjoint reçoit délégation de signature pour les actes et documents nécessaires à l'exercice de ses missions, dans la limite des crédits votés.

Article 3 – Responsabilité

La présente délégation est exercée sous la responsabilité du Maire et peut être modifiée ou retirée à tout moment.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter du 07 avril 2026.

VOLSTROFF, le 07 avril 2026

Jean-Michel MAGARD,
Maire de VOLSTROFF

